



Mairie de
LAUZERVILLE

Tél : 05 61 39 95 00

Fax : 05 61 75 96 06

Lauzerville, le 19 juin 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°04

DU 18 JUIN 2020 – 20H30

SALLE DES FETES

SESSION ORDINAIRE

Présents : Ch. GARCIA, B. MOGICATO, N. DURIN, D. CLARET, J. PRUNIS-JOLY, C. ANDRE, A. CERRO, C. LABETOUILLE, N. CUQ, S. SANCERNI, S. ESTOURNEL, J-L. PORCO, F. DAL PRA, A. NADAL, L. MALHIE, J-C. ASSELINO, Ch. QUERE, M. MINOZZO

Absents et excusés : E. ICHER

Absents excusés ayant donné procuration : E. ICHER à A. NADAL

Désignation du secrétaire de séance : N. DURIN

Date de convocation du conseil municipal : 08 juin 2020

Madame le Maire ouvre la séance en indiquant à l'assemblée que le point n°12 de l'ordre du jour est reporté au prochain conseil municipal qui aura lieu le jeudi 02 juillet 2020.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Approuvé à l'unanimité à 20h38.

2. COMMISSIONS MUNICIPALES

Mme le Maire présente l'organisation des commissions :

La création des commissions, la nomination de leur responsable, la définition de leurs attributions est décidée par le Conseil Municipal. Toute commission est présidée de droit par le Maire et animée par un responsable conseiller municipal ou un adjoint désigné.

Les commissions doivent se réunir régulièrement, elles sont des lieux d'information, de débat et de propositions. En revanche les commissions n'ont pas de pouvoir de décision mais sont chargées d'émettre un avis à proposer au conseil municipal, organe délibérant.

Après délibération, le Conseil municipal décide de créer les commissions suivantes :

➤ COMMISSION VIE SCOLAIRE

Responsable : Nadine DURIN

Membres : Nadège CUQ, Sylvie ESTOURNEL, Aurélie NADAL

- Toutes les questions scolaires relatives aux effectifs scolaires et aux moyens de fonctionnement scolaires : locaux, matériels, personnel, budget de fonctionnement...
- Carte scolaire
- Suivi des conseils d'école
- Relations avec les parents et les enseignants
- Restauration scolaire
- Périscolaire : objectifs, organisation, fonctionnement, moyens, bilans.
- Relation avec les administrations en lien avec l'école et le périscolaire : CAF...
- Mise en œuvre et évolution du PEDT
- Développement de la citoyenneté auprès des jeunes

➤ **COMMISSION TRAVAUX**

Responsable : Daniel CLARET

Membres : Claude ANDRE, Jean-Louis PORCO, Franck DAL PRA, Albert CERRO, Bruno MOGICATO, Jean-Charles ASSELINO

Pilotage des travaux en cours et futurs

- Voirie : création, aménagement, entretien
- Travaux d'urbanisation sur voiries (effacement des réseaux, trottoirs, parkings, chaussées...)
- Programme pluriannuel de réfection des trottoirs et des voiries
- Assainissement du pluvial
- Eclairage public : création, extension, rénovation
- Réhabilitation et entretien des bâtiments publics
- Entretien des espaces verts
- Cimetière
- Organisation des services techniques
- Economie d'énergie

➤ **COMMISSION COMMUNICATION**

Responsable : Jacqueline PRUNIS-JOLY

Membres : Christelle GARCIA, Franck DAL PRA, Elodie ICHER, Sandrine SANCERNI, Jean-Louis PORCO

- Le Lauzervillois
- Le site internet de la commune
- Les réseaux sociaux
- Le plan de la commune
- Le réseau d'affichage
- Les moyens destinés à développer la démocratie locale participative
- La cérémonie des vœux et les autres manifestations communales (inaugurations...)
- La concertation avec la population
- Les relations publiques : accueil des nouveaux habitants, représentation de la commune dans les manifestations publiques

➤ **COMMISSION ANIMATION DE LA VIE LOCALE**

Responsable : Sylvie ESTOURNEL

Membres : Léo MALHIE, Nadine DURIN, Elodie ICHER, Catherine LABETOUILLE, Jean-Charles ASSELINO

- La politique générale dans le domaine sportif
- Le conventionnement avec les associations qui œuvrent dans ce domaine
- Les modalités d'utilisation des équipements sportifs
- Le secteur sport et jeunesse
- La représentation de la commune dans les manifestations sportives
- La politique générale en matière culturelle, de détente et de loisirs
- Le conventionnement avec les associations qui œuvrent dans ces domaines
- Le lien avec les associations, dont le Comité des fêtes
- Les manifestations événementielles : manifestations festives, expositions...
- La bibliothèque
- Les modalités d'utilisation des salles communales

➤ **COMMISSION AMENAGEMENT ET URBANISME**

Responsable : Claude ANDRE

Membres : Bruno MOGICATO, Christelle GARCIA, Sandrine SANCERNI, Albert CERRO, Nadège CUQ, Nadine DURIN, Jean-Louis PORCO, Jacqueline PRUNIS-JOLY, Léo MALHIE, Aurélie NADAL, Christine QUERE, Michael MINOZZO, Jean-Charles ASSELINO

Pilotage des projets d'aménagement et d'urbanisme (centre du village, lotissements...)

- Lancement et suivi des différents marchés
- Relations avec les acteurs locaux : SICOVAL, CAUE, services instructeurs...
- Relations avec les AMO, MOE...
- Suivi des projets
- Demande de subventions et autres dossiers administratifs
- Evolution induite du PLU (révision, OAP...)

➤ **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Responsable : Nadège CUQ

Membres : Christelle GARCIA, Jean-Louis PORCO, Sylvie ESTOURNEL, Catherine LABETOUILLE, Sandrine SANCERNI, Christine QUERE

Environnement et développement durable

- Information et sensibilisation des employés communaux
- Information et sensibilisation des Lauzervillois
- Prise en compte de l'environnement dans l'entretien de la commune
- Démarche Zéro-déchet
- Actions en faveur de la préservation de la biodiversité
- Réflexion et mise en œuvre d'un label environnemental pour un nouveau lotissement
- Développement des déplacements éco-responsables

➤ **COMMISSION FINANCES**

Responsable : Bruno MOGICATO

Membres : Tous

- La préparation des budgets
- Les comptes administratifs
- Les impôts et taxes locales
- Avis sur les propositions de tarifs des services communaux

Madame le Maire indique que les commissions ne sont pas figées pour le mandat, chaque conseiller est libre de s'ajouter ou de s'enlever d'une commission.

Délibération 2020-04-01 à 20h47 (19 pour, 0 abstention, 0 contre)

3. CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à l'élection des délégués appelés à représenter la commune dans le Centre Communal d'Actions Sociales de LAUZERVILLE conformément aux articles L163.5 et L163.6 du Code des Communes et rappelle que le Maire en est le président.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

Décide que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Actions Sociales est fixé à 7 ;

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 7 membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Actions Sociales ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales : Nadine DURIN, Sylvie ESTOURNEL, Catherine LABETOUILLE, Jacqueline PRUNIS-JOLY, Aurélie NADAL, Claude ANDRE, Christine QUERE.

Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 susvisé, voté :

Elit : Nadine DURIN, Sylvie ESTOURNEL, Catherine LABETOUILLE, Jacqueline PRUNIS-JOLY, Aurélie NADAL, Claude ANDRE, Christine QUERE en tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales de LAUZERVILLE.

Madame le Maire propose ensuite de nommer 7 membres non élus :

- Mesdames Anouk RIGAUD DUFOURCQ, Anne-Marie BRIOL, Anne SIMON BARQUERO, Gisèle ARTUS, Sandrine MASSOL, Chantal BLAISE.
- Monsieur Francis JEAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- La nomination de 7 membres non élus : Mesdames Anouk RIGAUD DUFOURCQ, Anne-Marie BRIOL, Anne SIMON BARQUERO, Gisèle ARTUS, Sandrine MASSOL, Chantal BLAISE et Monsieur Francis JEAN.

Madame le Maire indique au conseil qu'une réunion du C.C.A.S. aura lieu le mardi 07 juillet 2020.

Délibération 2020-04-02 à 20h58 (19 pour, 0 abstention, 0 contre)

4. DELEGUES DU SDEHG

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à l'élection de deux délégués appelés à représenter la Commune au sein du SDEHG conformément aux articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Locales.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote, et déclare titulaire M. Albert CERRO et suppléant M. Franck DAL PRA élus de la commune de Lauzerville auprès du Syndicat Départemental d'Electricité.

Délibération 2020-04-03 à 21h01 (19 pour, 0 abstention, 0 contre)

5. DELEGUES DU SMRAD

Madame le Maire, expose à l'assemblée la nécessité de procéder à l'élection de délégués appelés à représenter la commune au sein du Conseil Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DE DREMIL LAFAGE (ancien SSTOM), conformément aux articles L 163-5 et L 163-8 du Code des Communes.

La commune sera représentée par un délégué titulaire qui pourra, le cas échéant, se faire remplacer par un délégué suppléant.

↪ Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Mme Christelle GARCIA comme déléguée titulaire au Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil Lafage

- M. Bruno MOGICATO comme délégué suppléant au Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil Lafage

Délibération 2020-04-04 à 21h04 (19 pour, 00 abstention, 0 contre)

6. CORRESPONDANTS « TEMPETE »

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ENEDIS dans un souci de renforcer leur efficacité lors d'incidents de grande ampleur, demande la désignation d'un correspondant tempête sur la commune qui pourra :

- jouer un rôle d'interface entre la commune et les services d'ENEDIS ;
- permettre à ENEDIS, par les informations transmises, d'améliorer les conditions de dépannage des clients.

➔ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- M. Franck DAL PRA correspondant « tempête » titulaire ;
- M. Jean-Louis PORCO correspondant suppléant.

Délibération 2020-04-05 à 21h05 (19 pour, 00 abstention, 0 contre)

7. CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de désigner un nouveau "correspondant sécurité routière".

➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanimité, désigne M. Jean-Louis PORCO « correspondant sécurité routière ».

Délibération 2020-04-06 à 21h07 (19 pour, 00 abstention, 0 contre)

8. CORRESPONDANT « DEFENSE »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner un nouveau « correspondant Défense » sur la commune.

La candidature de M. Albert CERRO est proposée.

➔ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Albert CERRO pour assurer la fonction de conseiller municipal pour les questions de défense.

Délibération 2020-04-07 à 21h09 (19 pour, 00 abstention, 0 contre)

9. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire rappelle que :

- conformément à l'article 279 du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal nouvellement élu doit procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- la composition et le fonctionnement de la commission d'appel d'offres sont régis par les dispositions des articles 22 à 23 du Code des Marchés Publics. La commission est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, par le Maire ou son représentant et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste; le receveur municipal ainsi qu'un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission s'ils sont invités par le président de la commission.

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé désigne :

- 3 membres titulaires : M. Claude ANDRE, M. Bruno MOGICATO, M. Daniel CLARET
- 3 membres suppléants : Mme Elodie ICHER, Mme Aurélie NADAL, M. Albert CERRO

Cette liste a été proclamée élue avec ses membres titulaires et ses membres suppléants. Ils ont déclaré accepter ce mandat.

Délibération 2020-04-08 à 21h10 (17 pour, 02 abstentions, 0 contre)

10. REPRESENTANT CLECT

Madame le Maire rappelle que la loi du 6 février 1992 portant sur l'administration territoriale de la République a institué une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et la Communauté.

Cette commission qui est réunie lors de chaque transfert de charges, est composée d'un membre titulaire et un membre suppléant par commune.

Aussi, suite aux élections municipales générales, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner :

- En qualité de délégué titulaire : Mme Christelle GARCIA
- En qualité de délégué suppléant : Mme Nadine DURIN

Délibération 2020-04-09 à 21h12 (19 pour, 00 abstention, 0 contre)

11. REFERENT SOLEVAL

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune est adhérente à SOLEVAL et qu'il faut nommer un nouveau référent suite au renouvellement de l'équipe municipale.

Elle rappelle que SOLEVAL est une association d'initiative du SICOVAL et de l'ADEME qui a pour missions : de favoriser et d'entreprendre des opérations visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement, et d'être un espace d'information pour les particuliers et les collectivités sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables. Leurs conseils nous sont utiles pour les projets en cours et futurs.

Une convention d'adhésion précise que la cotisation est fixée à 0.95 €/habitants pour 2020 (basé sur la population totale légale publiée chaque fin d'année par l'INSEE) et ce pour une durée de trois ans.

Il est proposé que M. Albert CERRO soit l' élu référent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de nommer M. Albert CERRO référent SOLEVAL.

Délibération 2020-04-10 à 21h15 (19 pour, 00 abstention, 0 contre)

12. CCID

Point reporté au conseil municipal du 02 juillet 2020.

13. POINT SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire indique à l'assemblée que la mise en œuvre d'un règlement intérieur doit être obligatoirement établie dans les 6 mois suivant l'installation du nouveau conseil municipal.

Ce dernier précisera les modalités pratiques et les modes de communication interne. Elle précise qu'un groupe de travail sera constitué à la rentrée de septembre pour une validation du règlement par le conseil fin novembre.

14. POINTS D'INFORMATION

➤ **DEMISSION DE POSTE DE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE**

Madame le Maire informe l'assemblée avoir démissionné de son poste de conseillère communautaire auprès de la Communauté d'Agglomération du Sicoval afin de se concentrer sur son rôle de Maire au sein de la commune qui demande beaucoup de temps et d'énergie.

La commune sera représentée par M. Bruno MOGICATO, 1^{er} adjoint qui devient conseiller communautaire titulaire, Mme Nadine DURIN, 2^{ème} adjointe devient conseillère communautaire suppléante.

➤ **RAPPEL DE DATES**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les prochaines dates à venir :

- Commission finances : mardi 23 juin 2020 à 20h30
- Conseil municipal Budget : jeudi 02 juillet 2020 à 20h30

➤ **REOUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE**

Madame le Maire informe l'assemblée que la bibliothèque rouvrira ses portes à partir du mardi 23 juin 2020 et précise que les mesures sanitaires seront mises en œuvre pour assurer la sécurité de tous. Elle précise également que la bibliothèque est à la recherche de bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire remercie le public et clos la séance à 21h27.